

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

771
 cerfa
 20151211/03AE N°14734*02
DREAL Centre-Val de Loire
10 SEP. 2015
 Courrier Arrivé SEEVAC

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

défrichage d'une superficie inférieure à 2 Ha dans l'Établissement

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° (< 25 Ha)	défrichage d'un bois de chênes sur une superficie comprise entre 1 et 2 Ha, en vue de la construction d'un bâtiment.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction du Service Alternatif à la rupture
 institutionnelle des Adolescents (SARIA)
 Bâtiment de 900 m² sur 1 niveau.

4.2 Objectifs du projet

la construction du SARI4 à cet emplacement permet d'individualiser cette activité de l'ensemble de l'IME, notamment par un accès indépendant et en conservant une proximité suffisante pour que le SARI4 bénéficie des infrastructures du C3BAE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

le défrichage sera réalisé par arrachage des sauches en nov.-déc 2015.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

la phase d'exploitation débutera en hiver 2015-2016 : terrassement et réseaux.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Espace classé en EBC et proximité d'une zone Natura 2000 : nécessité de vérification du PLU suite de l'étude environnementale commanditée par la Mairie d'Herbault, réalisée par Thema Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Construction de 900m ² sur terrain mobilisé inférieur à 2 Ha → Superficie défrichée inférieure à 2 Ha	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

3 me de la Forge
41190 Herbault

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Construction de Saria

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

fiche en attente travaux

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

révision du PLU en 2015

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	?
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	?
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la faune et la flore présentes sur le site vont disparaître sur une superficie < 2 ha.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	?

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

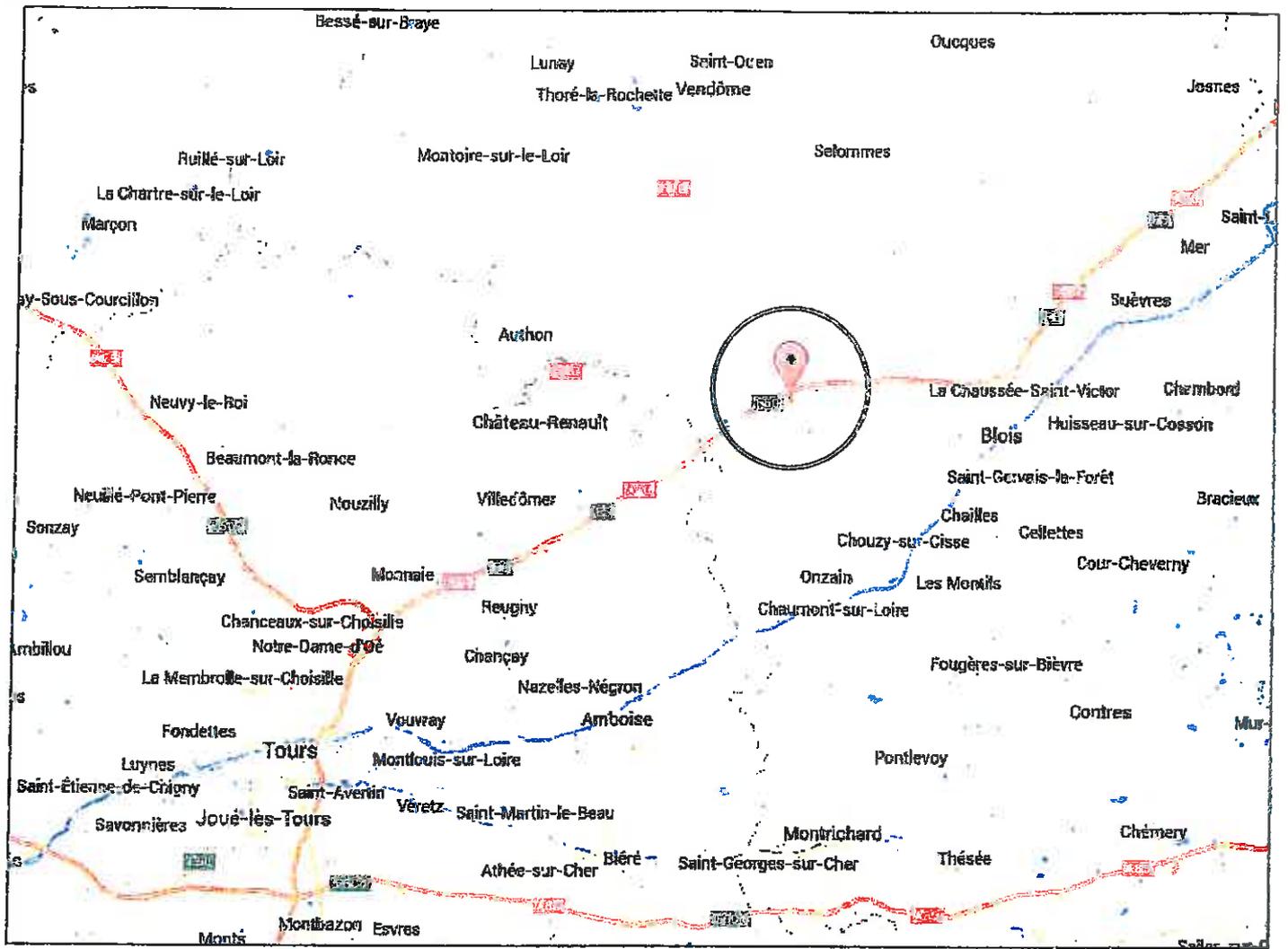
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'EBC a été déclassé. L'étude de thème environnement a permis de compenser la perte de zone humide.

Les conséquences de l'ensemble du projet et ensuite l'exploitation du bâtiment d'hébergement et éducatif pour 10 résidents n'impactera pas l'environnement.



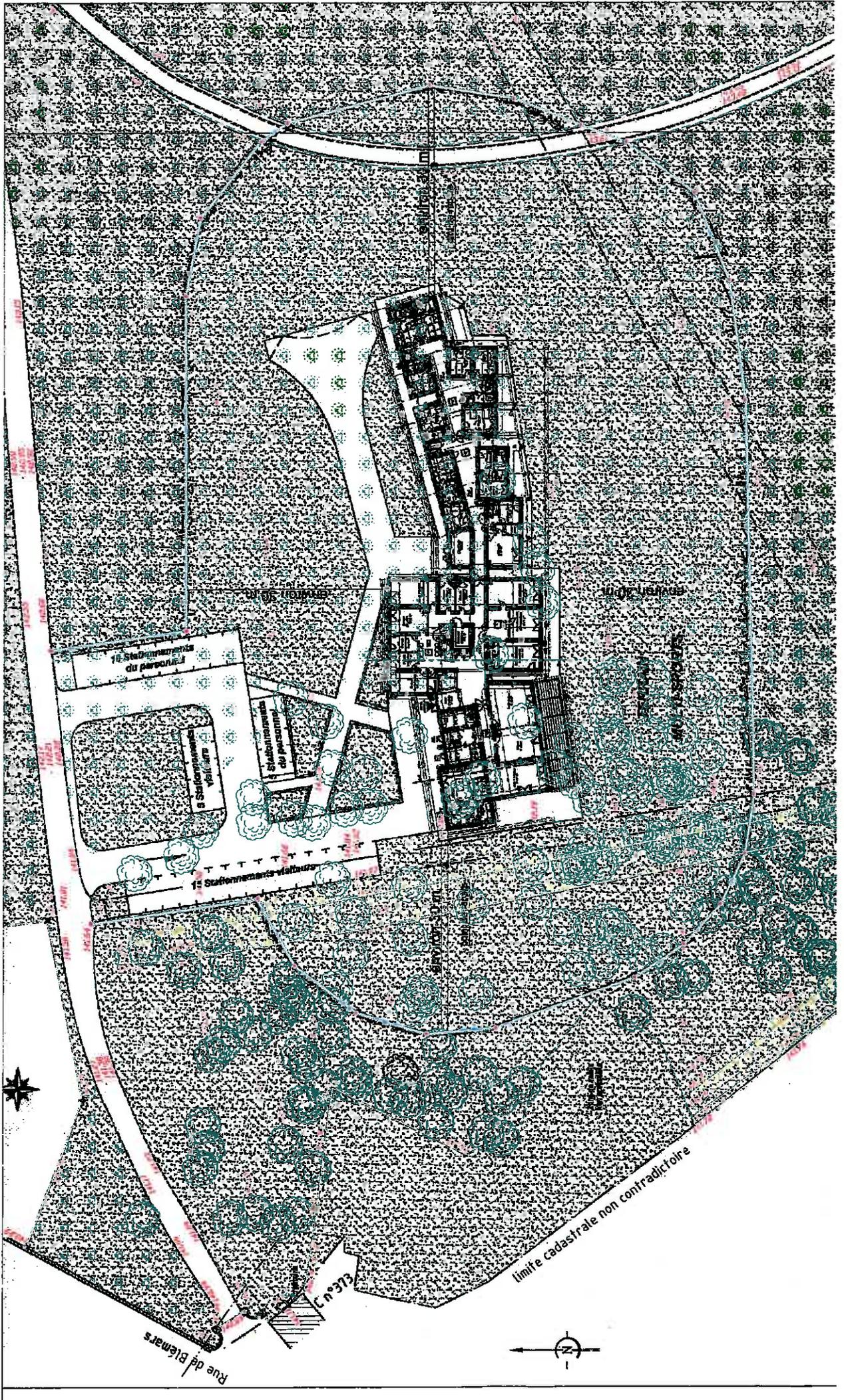
Implantation zone de déboisement

Département du Loir-et-Cher
Commune de HERBAULT
Echelle : 1/500

C.D.S.A.E. - Projet S.A.R.L.A.

Dressé à CELLETTES, le 14/01/14
d'après le levé du 23/01/13
Dressé par Pascal DUMONT, Géomètre Expert
Dossier C-2013-016-T

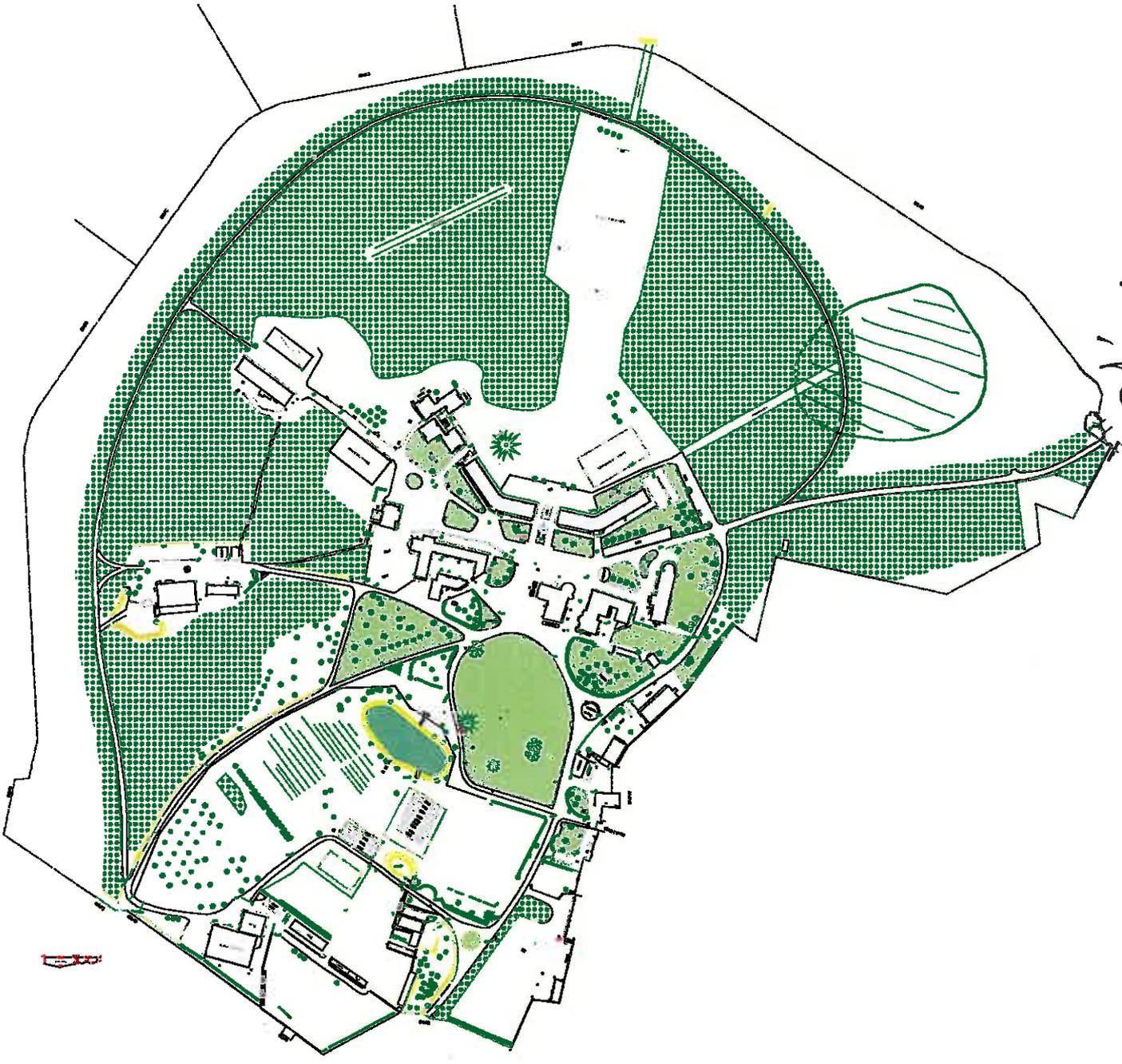
ALT Altitude NGF-IGN1969 (GPS-TERRIA)
● Point implanté pour zone de déboisement (tige fer et rubalise)



Pascal DUMONT
Géomètre-Topographe E.N.S.A.I.S.
35, Rue Nationale 41120 CELLETTES
Tél. : 02 54 70 44 37 - E-Mail : p.dumont@dumont.com

C.D.S.A.E.

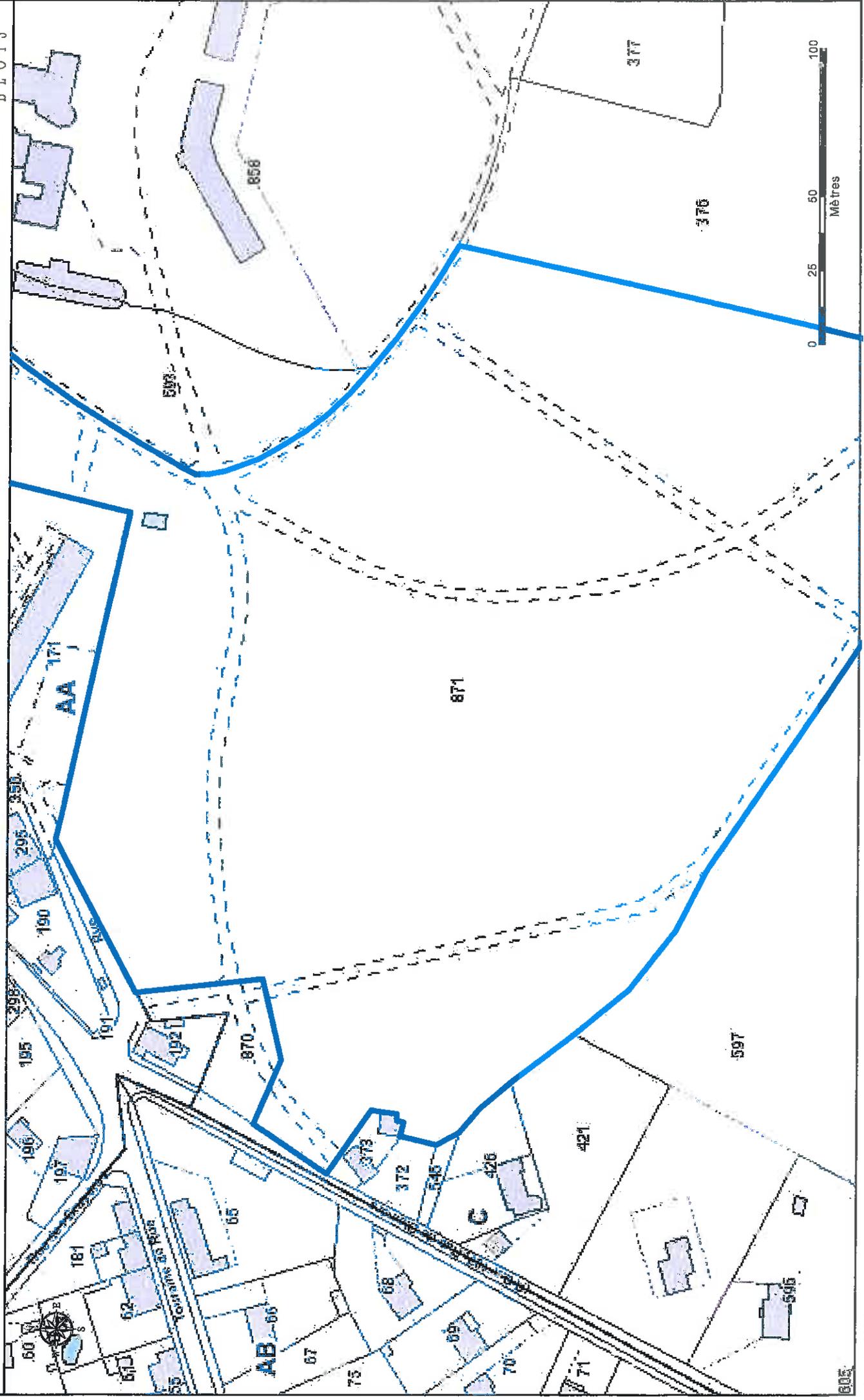
3 rue de la Forge
41190 HERBAULT
Tél. : 02 54 46 51 00
Fax : 02 54 46 13 43
Mail : contact-herbault@cdsae.fr



Zone d'abattage

Rue de Bémarf

Extrait du plan cadastral informatisé





DELIBERATION N° 2015-07-23-08

MAIRIE DE HERBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RECU A LA PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHEER

N° :

- 4 AOUT 2015



L'An deux mil quinze, le vingt-trois juillet à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 juillet 2015, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TONDEREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 15

Etaient présents : Mrs TONDEREAU, GOUSSEAU, LABBÉ, GARNIER, SERGENT, MÉSANGE, RUET, Mmes RIMLINGER, COLAS, MICHENET, BAIVIER, CAUGANT.

Absents excusés : Mme TREMBLAY ayant donné pouvoir à M. MÉSANGE, Mme AUGÉ ayant donné pouvoir à Mme RIMLINGER, M. SAUVÉ ayant donné pouvoir à M. GOUSSEAU.

Secrétaire de séance : M. LABBÉ.

Objet : Approbation de la mise en compatibilité du PLU et déclaration de l'intérêt général du projet de création d'un service d'alternative à la rupture institutionnelle des adolescents (SARIA)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU a été conduit et à quelle étape il se situe. Il rappelle les motifs de ce dossier et explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-6 et R.123-23-2.

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25/02/2005

Vu l'avis favorable des personnes publiques associées émis lors de la réunion d'examen conjoint, qui s'est déroulée le 9 décembre 2014 et dont le procès-verbal est joint à la présente délibération.

Vu l'évaluation environnementale de la Déclaration de Projet.

Vu l'avis du Préfet en tant qu'autorité environnementale en date du 10 février 2015 concernant la déclaration de projet.

Vu l'arrêté municipal n°2015/02/17-01 en date du 17/02/2015 mettant le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU à enquête publique.

Entendu les conclusions du Commissaire enquêteur en date du 7 mai 2015, assorties d'une réserve relative à l'obligation que le pétitionnaire dépose une demande d'abattage du boisement ; abattage déjà réalisé sans autorisation préalable.

Considérant que la réserve du commissaire enquêteur peut être levée pour les raisons suivantes :

- La commune regrette effectivement que l'IME ait engagé l'abattage des arbres avant que le document d'urbanisme soit mis en compatibilité avec le projet. De fait, la demande de coupes et abattages des arbres dans cet Espace Boisé Classé a été réalisée afin de régulariser la situation administrative des lieux et ce malgré le flou juridique sur sa nécessité au vu des différents avis recueillis.
- La suppression d'un Espace Boisé Classé, matérialisé sur les documents graphiques d'un Plan Local d'Urbanisme, est rendue possible par le code de l'urbanisme selon plusieurs procédures (révision - L.123-13 ou déclaration de projet - articles L.123-14 et suivants). L'Espace Boisé Classé n'est pas, comme le précise le commissaire enquêteur, une servitude.
- L'absence d'autorisation pour la coupe et abattage réalisée ne fragilise aucunement la procédure de déclaration de projet. Ces deux procédures sont distinctes.
- Par ailleurs, la demande de défrichement sera dans tous les cas obligatoirement nécessaire suite à l'approbation de la déclaration de projet.

Considérant que le directeur du CDSAE s'engage à réaliser une clôture doublée d'une barrière végétale dissuasive en limite de propriété, en réponse à la remarque de M. SHCRAMM.

Considérant que le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article R.123-23-2 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (11 pour, 4 contres : Christian GARNIER, Sandrine BAIVIER, Claude GOUSSEAU, Jean-François SAUVÉ) :

- Décide d'approuver la mise en compatibilité du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- Déclare l'intérêt général du projet de création d'un Service d'Alternative à la Rupture Institutionnelle des Adolescents.
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme.
- Dit que le PLU mis en compatibilité est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme.
- Dit que la présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Date de réception par la Préfecture :

04/08/2015

Date de publication :

05/08/2015

Certifié exécutoire : Le Maire,

**RECU A LA PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER** Le Maire,

LE : - 4 AOUT 2015



A.TONDEREAU

